



Les décisions du Bureau en bref

16 juin 2021

Parc naturel régional du Pilat 16 juin 2021

Voici le résumé des principales décisions de la réunion du Bureau du Parc naturel régional du Pilat.

ACTUALITÉS DES COMMISSIONS ET COMITÉS DE PILOTAGE ANIMÉS PAR LE PARC

- Le Comité de pilotage du Contrat Energie Renouvelable Thermique adossé à la démarche TEPOS (Territoire à Energie Positive) s'est réuni le 25 mai pour valider, sur le territoire du Parc, 6 dossiers de demande de subvention : 2 dossiers « géothermie » à Saint-Genest-Malifaux, 1 dossier « solaire thermique » à Saint-Appolinard, 1 dossier « biomasse » à La-Terrasse-sur-Dorlay, 1 dossier « géothermie » à Farnay, 1 dossier « solaire thermique » à Bourg-Argental. Cela représente un total de dépenses de 356 529 € subventionnées par l'ADEME à hauteur de 185 146 €.
- La sous-Commission Forêt-Bois a été réunie pour la première fois le 11 mai. Ont été abordés les sujets suivants : la Charte Forestière du Pilat, l'organisation du concours Sylvotrophée 2021, le projet d'Observatoire territorial de la forêt, en discussion entre le Parc, l'ONF et le CRPF, et le webinaire organisé par la Fédération des Parcs sur le thème de la forêt et de son adaptation au changement climatique.
- La Commission Biodiversité et Eau, le 2 juin, a échangé sur l'avancement des différents programmes : Natura 2000 et Contrat Vert et Bleu, Atlas de la Biodiversité Communale. Elle a travaillé sur l'avis du Parc à rendre sur les SDAGE Loire-Bretagne et Rhône-Méditerranée. Une réflexion est en cours pour calibrer le dispositif d'accompagnement des Communes, par le Parc, à une meilleure prise en compte de la biodiversité.

DEMANDES DE FINANCEMENT

Le Bureau du Parc a validé :

- les demandes de subvention du Parc auprès de la Région dans le cadre du Contrat de Parc pour :
 - ↳ l'étude sur la séquence « Eviter Réduire Compenser » menée en co-maîtrise d'ouvrage avec le Syndicat mixte du Scot des Rives du Rhône ;
 - ↳ le programme d'éducation au territoire du Parc sur l'année scolaire 2021-2022 (qui fait aussi l'objet d'un soutien du Département du Rhône).
- les demandes de subvention du Parc auprès de la Région dans le cadre de la convention pour la révision de la Charte pour :
 - ↳ les actions de communication ;
 - ↳ l'analyse de l'évaluation de l'évolution du patrimoine naturel.
- les demandes de subvention du Parc auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, l'Union européenne (LEADER du Pilat), la Communauté de communes des Monts du Pilat et Saint-Etienne-Métropole pour la mise en œuvre du dispositif « Paiements pour services environnementaux - PSE » sur le Haut Pilat. Ont également été validés la convention de mandat avec l'Agence de l'eau, ainsi que le modèle type de convention à signer entre le Parc et les agriculteurs qui bénéficieront des PSE.
- la réponse à l'appel à projets « Fonds de l'arbre » pour l'animation par le Parc des programmes de plantation de haies bocagères et du label Haie en 2021.
- la modification du plan de financement du dossier « Pilotage du programme européen LEADER du Pilat en 2021 ».

- les demandes de subvention auprès de la Région dans le cadre du Contrat de Parc pour :
 - ↳ la réfection du clocher de la Chapelle Sainte-Basile par la Commune de Chavanay ;
 - ↳ l'acquisition de matériel par l'association Nouveaux Ateliers du Dorlay ;
 - ↳ l'acquisition de matériels de promotion et de communication mutualisés entre Métiers d'Art du Pilat, Nouveaux Ateliers du Dorlay et La Maison des Tresses et des Lacets (modification du plan de financement) ;
 - ↳ une plantation de haies par la Commune de Tupin-et-Semons. Projet accompagnée techniquement par le Parc du Pilat,
- un avis de principe pour une réponse en lien avec l'Office du Tourisme du Pilat, les Communautés de communes du Pilat Rhodanien et Monts du Pilat au Plan « Avenir Montagnes » de l'État visant à retravailler le développement et l'économie touristique des territoires de montagnes.

ORGANISATION DE DIFFÉRENTS CONCOURS

Le Bureau du Parc a validé :

- les modalités de défraiement du jury du Concours Sylvotrophée 2021 organisé avec IPAMAC et le CRPF qui vise à récompenser le propriétaire forestier candidat pratiquant une gestion sylvicole valorisant de manière équilibrée les différentes fonctionnalités de la forêt (5 propriétaires ont candidaté) ;
- le budget à consacrer pour les lots à offrir aux lauréats du Concours Architecture 2021 organisé par le Parc pour récompenser une construction et une rénovation exemplaires au regard des critères du développement durable (8 porteurs de projet ont candidaté).

AVIS DU PARC

Le Bureau du Parc a donné un avis favorable avec quelques réserves sur le Plan Local d'Urbanisme de Loire-sur-Rhône.

PARTENARIAT AVEC D'AUTRES ACTEURS :

Le Bureau du Parc a validé :

- un partenariat avec l'ASSE Coeur Vert pour renforcer nos actions éducatives et accompagner l'engagement de l'ASSE dans son action en faveur du climat ;
- le renouvellement de son abonnement à « La Pie du Pilat », magazine citoyen animé par l'association « Les 4 versants » ;
- une convention avec Jean-Pierre Huguet Editions (Saint-Julien-Molin-Molette) pour créer une collection d'ouvrages « Patrimoines du Parc naturel régional du Pilat » ;
- une convention de mise à disposition et de réutilisation de données électroniques avec le Syndicat Intercommunal d'Énergie – Territoire d'Énergie de la Loire (SIEL-TE 42) afin de poursuivre le travail d'accompagnement du Parc dans la maîtrise de l'éclairage public pour réduire les consommations énergétiques et l'impact sur la biodiversité, dans un premier temps sur le secteur du Gier (Doizieux, La-Terrasse-sur-Dorlay, La-Valla-en-Gier, Pavezin, Planfoy et Sainte-Croix-en-Jarez) ;
- une convention avec le CPIE des Monts du Pilat pour la mutualisation de moyens humains en faveur de l'observation de la biodiversité ;
- une convention avec VTOPO pour un ouvrage de promotion de la grande traversée en VTT Lyon-Avignon via le Pilat ;
- une annexe opérationnelle à la convention de partenariat avec l'association Inter Parcs Massif Central (IPAMAC) concernant le projet « Itinérance touristique et Handicap ».

POINTS DE DÉBATS ET INFORMATIONS DIVERSES

Une information a été donnée sur l'état d'avancement du projet d'évolution de l'offre de services du Parc en matière d'architecture, d'urbanisme et de paysage. Cette dernière fera l'objet d'échanges avec les Communes et les Intercommunalités à l'automne 2021.



Parc naturel régional du Pilat
2 rue Benaï 42410 Pélussin
04 74 87 52 01
info@parc-naturel-pilat.fr
www.facebook.com/Parcdupilat

Le Parc naturel régional du Pilat est un territoire bénéficiant d'une reconnaissance nationale pour la richesse et la diversité de ses patrimoines naturels et culturels. Le Parc est aussi un groupement de collectivités. Elles agissent de concert en faveur de ce territoire d'exception, dans le cadre d'un projet politique ambitieux qui concilie activités humaines et préservation de la nature et des paysages : la Charte du Parc. Respect de l'environnement et bien-être des habitants motivent toutes les actions, souvent expérimentales, d'accueil, d'éducation, de développement socio-économique et d'aménagement conduites ici.

www.parc-naturel-pilat.fr